



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC de l'Île d'Orléans  
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans  
**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné Marco Langlois, DMA directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans,

**Que** le rôle triennal d'évaluation foncière, 2022, 2023 et 2024, de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans qui sera en 2024 en vigueur pour son troisième exercice financier, a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2023,

**Que** toute personne peut en prendre connaissance sur le site Internet municipal par le lien rôle d'évaluation et matrice graphique en ligne sur la page d'accueil au : [msfio.ca](http://msfio.ca) et à la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

Du lundi au jeudi  
De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;

**Que** conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi.

**Que** pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- 1- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- 2- Être déposée à la Mairie ou y être envoyée par courrier recommandé :  
3491, chemin Royal  
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0
- 3- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau municipal;
- 4- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 002-97 de la M.R.C. de l'Île d'Orléans et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour de septembre deux mille vingt-trois.**

  
Marco Langlois, DMA  
Directeur général/greffier-trésorier

